



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT SUIVANT :

Projet de Règlement numéro 12490-2024, abrogeant le Règlement 11992-2019 et modifiant le Règlement numéro 87-09-300 pourvoyant à permettre et à régir certaines dérogations mineures aux dispositions des règlements de zonage et de lotissement, dans le but de modifier le montant exigé pour une demande de dérogation mineure et de fixer un délai de validité

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 12 mars 2024, le conseil municipal a adopté le projet de Règlement identifié ci-dessus.
2. Ce projet de règlement a notamment pour objet :
 - De modifier le montant exigé pour une demande de dérogation mineure;
 - De fixer un délai de validité dans le cadre d'une demande de permis.
3. Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le **mardi 2 avril 2024 à 18 h**, au Centre communautaire Desjardins, situé au 145, rue Gingras.
4. Au cours de cette assemblée, un membre du conseil municipal expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
5. Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau du soussigné au 145, rue Gingras, aux heures normales de bureau ainsi que sur le site Internet de la Ville (sous les onglets *Règlements municipaux / Règlement de zonage*). Toute personne qui désire obtenir de l'information sur ces documents ou sur le processus applicable au projet de règlement est invitée à communiquer avec Jean-Sébastien Joly au 419 875-3133.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 25^e jour de mars 2024.

Jacques Arsenault, CRHA
Greffier